

**19 octobre 2016**

La CAP des attachés était présidée par Madame Agnès BOISSONNET – sous-directrice en charge de MGS à la DRH.

## Déclaration des élues CFDT

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres de la commission, cher-e-s collègues,

Madame la Présidente, nous nous associons aux vœux de bienvenue de nos collègues.

La note de gestion 2016 concernant notamment la mise en œuvre du **RIFSEEP** pour les AAE applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2016 est enfin parue le 30 septembre 2016.

Si la date de parution interpelle quelque peu, le flou qui demeure sur certaines dispositions ne peut que nous inquiéter.

Nous nous interrogeons tout particulièrement sur la situation des agents mutés au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

En l'absence de toute circulaire et de cotation des postes, les agents ont candidaté (et pour certains) pris des postes en toute ignorance de leur cotation dans les groupes de fonctions.

Nous ne souhaitons pas qu'à l'occasion de l'examen "avec bienveillance" de la situation de ces agents (ainsi qu'indiqué en pré-CAP le 12 octobre), des disparités de traitement se fassent jour entre agents.

Certains agents ne vont-ils pas se retrouver avec une part IFSE liée à leur groupe de fonction inférieure à leur cotation "fonction" de l'ex-PFR ?

Auront-ils à rembourser un éventuel trop perçu ?

Tout changement de poste comprendra désormais une part de risque pour l'agent surtout en cas d'absence de cotation de son poste actuel et des postes sur lequel il candidate, ce qui n'est malheureusement pas à écarter.

La mobilité en sera donc d'autant plus compliquée pour les agents.

A cet égard, nous souhaiterions être informées sur l'état de la réflexion impulsée par la DRH dans le cadre du groupe de travail sur les groupes de fonctions car la liste actuelle est incomplète.

Il va s'avérer impossible pour beaucoup d'attachés d'accéder aux groupes de fonction 1 et 2 (notamment pour ceux qui n'occupent pas des fonctions d'encadrement à des niveaux élevés mais pourraient relever de la fonction d'"experts" et de "spécialistes") quand il n'existe pas de comités de domaine notamment dans les fonctions "support" ou d'"administration générale".

La valorisation des parcours et compétences individuels dont fait état la circulaire sera donc plus difficile à obtenir pour certains agents non encadrants.

Nous constatons qu'il existe un écart énorme entre les montants minimums d'IFSE par grade et les plafonds d'IFSE par groupe de fonctions.

Cependant, sont définis un montant du socle de l'IFSE par groupe de fonctions et un montant moyen de l'IFSE par groupe de fonctions et par grade.

La complexité du système laisse perplexe et augure mal de la compréhension du système indemnitaire pour les agents que de leur application par les services.

Quant aux modalités de réexamen "au moins tous les quatre ans" pour les agents ne changeant pas de fonction, celles-ci ne sont pas abordées dans la note mais "seront précisées ultérieurement".

Concernant les montants moyens de l'IFSE, pour certains grades d'attachés, tant en centrale qu'en service déconcentré, il faudra solliciter le bureau ROR 2 pour fixer les conditions de prise en charge indemnitaire.

Enfin, nous constatons que les attachés et plus généralement la filière administrative des MEEM et MLHD a été "oubliée" concernant le complément indemnitaire annuel (CIA) et nous déplorons que les attachés du MEEM et MLHD ne bénéficient pas de ce complément, faute de crédits, comme leurs collègues d'autres ministères.

Les modalités de mise en œuvre du CIA sont d'ailleurs renvoyées dans la note de gestion du 30 septembre à une autre note de gestion.

La CFDT restera plus que jamais vigilante sur la situation indemnitaire des attachés.

Elle sera aussi particulièrement attentive sur le sujet de la **mobilité** à l'occasion du passage à deux cycles de mutations, notamment en termes de transparence sur les postes publiés afin d'éviter "la gestion au fil de l'eau" que pratiquent d'ores et déjà certains ministères.

La souplesse sur les dates d'affectation devra se faire au bénéfice tant des agents que des services.

Par ailleurs, nous sommes en attente du bilan de la **réforme territoriale et des DREAL fusionnées** car, dans certaines régions et pour quelques agents, le re positionnement a été particulièrement difficile.

Or, il importe que dans ce contexte complexe les agents puissent retrouver un poste du niveau de celui qu'ils détenaient auparavant et ne soient pas traités, pour certains d'entre eux, d'une manière moins respectueuse de leurs droits que les agents qui se sont re positionnés en premier lieu.

Enfin, pourrions-nous être informées sur les conditions nouvelles du **plan de requalification** qui est apparemment étalé dans le temps et source de frustration pour beaucoup d'agents pour lesquels ce plan constituait une juste reconnaissance de leurs parcours et compétences ?

Nous vous remercions pour votre attention.

## Réponses de la présidente aux organisations syndicales

### Cycles de mobilité

La publication envisagée en parallèle de l'intranet et de l'extranet, des postes à la BIEP a fait l'objet d'un arbitrage de Mme la DRH afin de ne pas y procéder.

*Les différentes organisations syndicales ont été entendues sur ce point.*

L'expérimentation de la mobilité inter cycle des agents de catégorie A+, sur des postes à enjeux, fera l'objet d'un échange entre MGS et RM. L'objet est de répondre aux demandes des OS et de communiquer une fiche de procédure.

Un relevé de décisions de la réunion relative à l'expérimentation, tenue le 13 octobre est demandé.

A noter les dates prévisionnelles de consultation des CAP concernées, sous voie électronique dans la semaine du 12 au 16 décembre. Les situations particulières seront présentées en CAP présentes.

## **RIFSEEP**

Le texte définitif de la note de gestion du 30 septembre, ne fait pas référence aux intérimis. Il s'agit d'une demande du CPCM. La circulaire de 2011, portant notamment sur les intérimis reste d'actualité.

Pour les collègues ayant muté depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, un examen de leur situation au cas par cas sera effectué pour garantir un maintien de la rémunération indemnitaire.

L'intersyndicale a demandé une réunion avec ROR pour mettre à plat les questions et problèmes liés à la mise en œuvre de la note de gestion du RIFSEEP pour les attachés.

La cotation des fonctions (classement au sein des groupes) nécessitera le passage dans les comités techniques.

## **Promotions**

La future circulaire promotions devrait paraître en février 2017 et exigera des services un compte rendu de concertation locale.

Le constat de la baisse du nombre des inscrits à l'examen professionnel d'APAE, nécessitera pour MGS de réaliser une étude "fine" des raisons qui conduisent à cette situation pour mieux y palier.

Le nombre de postes offerts à l'examen professionnel d'attachés principaux et le tableau d'avancement seront vraisemblablement identiques à ceux de 2016 (exa pro 62 et TA 30 )

Une réunion de travail sur l'articulation emploi fonctionnel (CAEDAD)/attaché hors classe (3<sup>ème</sup> niveau) devrait se tenir en décembre 2016 entre MGS et les élu-e-s de la CAP.

## **Réorganisation territoriale**

MGS suivra les situations des agents impactés par les réorganisations territoriales, notamment ceux qui se trouvent "décrantés" c'est à dire dont le niveau de poste n'est plus identique à celui de l'ancien organigramme. L'objet est de s'assurer que cet état de fait ne nuise pas au déroulement de carrière, à leur prochaine mobilité et à leur régime indemnitaire.

## **Mobilités 1<sup>er</sup> niveau**

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur les tableaux des résultats.

Résultats mobilités 1<sup>er</sup> niveau

[http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae\\_19-10-16\\_mobilite\\_niveau\\_1.pdf](http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_19-10-16_mobilite_niveau_1.pdf)

## **Mobilités 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> niveaux**

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur les tableaux des résultats.

Résultats mobilités 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> niveaux

[http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae\\_19-10-16\\_mobilite\\_niveau\\_2-3.pdf](http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_19-10-16_mobilite_niveau_2-3.pdf)

## **Annexe 5 – date d'effet de mutation – imprimé à retourner impérativement avant le 14 novembre 2016**

[http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae\\_19-10-16\\_annexe\\_5.pdf](http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_19-10-16_annexe_5.pdf)

## Projets particuliers

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur les tableaux des résultats.

[http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae\\_19-10-16\\_projets\\_particuliers.pdf](http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_19-10-16_projets_particuliers.pdf)

## Information sur les primo-affectations des IRA – promotion 2016

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur les tableaux des résultats.

[http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae\\_19-10-16\\_affectations\\_ira\\_promo\\_2016.pdf](http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_19-10-16_affectations_ira_promo_2016.pdf)

## Demandes de détachement

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur les tableaux des résultats.

[http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae\\_19-10-16\\_detachement.pdf](http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_19-10-16_detachement.pdf)

## Résultat des demandes d'intégration

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur les tableaux des résultats.

[http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae\\_19-10-16\\_integrations.pdf](http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_19-10-16_integrations.pdf)

## Titularisation dans le corps des AAE dans le cadre de la loi "déprécarisation" (n°2012-347) - Session 2015

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur les tableaux des résultats

[http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae\\_19-10-16\\_titularisation\\_deprecarisation.pdf](http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_19-10-16_titularisation_deprecarisation.pdf)

## Réorganisation de services

Vous trouverez ci-dessous le lien qui vous conduira sur les tableaux des résultats.

[http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae\\_19-10-16\\_reorganisation\\_services.pdf](http://www.cfdt-ufetam.org/capccpcad/cr/cat-a/aae_19-10-16_reorganisation_services.pdf)

## Recours PFR 2015

3 dossiers ont été examinés. Malgré les arguments développés par les élu-e-s, l'administration propose le maintien du coefficient résultat pour 2 dossiers. Le troisième sera retourné au service avec une synthèse des observations des élu-e-s.

*La CFDT ne se fait aucune illusion sur les résultats de cette démarche.*

## Recours télé travail

Il sera examiné lors de la CAP de décembre car il doit faire l'objet de compléments d'informations de la part de l'inspecteur hygiène et sécurité du service concerné.

**Pour tout renseignement complémentaire concernant cette session, contacter les élues CFDT**

**Colette VACHON ..... DRIEA IF..... 01 40 61 86 00**

[colette.vachon@developpement-durable.gouv.fr](mailto:colette.vachon@developpement-durable.gouv.fr)

**Elisabeth HUSTE ..... CVRH Rouen ..... 06 47 81 85 79**

[elisabeth.huste@developpement-durable.gouv.fr](mailto:elisabeth.huste@developpement-durable.gouv.fr)